



# Ville de Carouge

## CONTRAT DE QUARTIER DE LA TAMBOURINE Procès-verbal de la troisième Assemblée de quartier

**Date :** 02.05.13  
**Objet :** **Présentation des projets urbanistiques et bilan du processus lancé à travers le contrat de quartier**

La séance est ouverte à 20h15  
Président de séance M. P. Orelli, travailleur social en charge du Contrat de quartier

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme J. de Haller Kellerhals, Maire, M. N. Walder, Conseiller administratif, Mme P. Lorenz, cheffe du Service de l'urbanisme, M. F. Berthoud, chef du Service des affaires sociales.  
Les membres du Groupe de projets : Mmes M. Ortiz, R. A. Wagnières, I. Buisson et M.M. D. Wagnières, M. de Jesus, J-L. Johannides, Y. Zagagnoni, M. Mouro.  
Mmes C. Saidah, P. Borella, B. Peruzzo Camin, S. Lachat, I. Ruiz, S. Sellie, F. Gudel, C. Macherel, C. Leurs, N. Cherix, M. Varin, K. ?  
M.M. L. Coppex, R. Mudry, P. Gaille, G. Pitteri, E. Zongo, I. Baumann, C. Ruiz, A. Varidel, R. Gutierrez, L. Pietrangelo.

**Excusés :** Mme S. Molinari, Conseillère municipale, M. P. Monney, Président du Conseil municipal, M. A. Murmann, membre du Groupe de projets

PV : Mme L. Luscher

\*\*\*\*\*

### 1. Introduction par M. Orelli

M. Orelli se présente et souhaite la bienvenue aux participants de cette 3<sup>ème</sup> assemblée du Contrat de quartier de la Tambourine.

Il se réjouit que des personnes d'horizons différents soient présentes : des habitants de la Tambourine, mais aussi du chemin de la Grande Pièce et d'autres quartiers, des personnes qui travaillent sur le secteur, des membres du Conseil municipal, Mme de Haller Kellerhals, Maire et M. Walder, Conseiller administratif, ainsi que des membres de l'administration carougeoise.

Il annonce que le but de la soirée est de faire un bilan de la première année du contrat de quartier qui a démarré le 26 janvier 2012 et d'informer l'assemblée des démarches entreprises depuis sa création.

Il remercie les personnes présentes de s'inscrire sur la liste des présences qu'il fait circuler.

M. Orelli reprend les étapes du contrat de quartier. Il rappelle qu'il s'agit avant tout d'un processus participatif visant à stimuler la coopération et la création de liens entre les habitants et les utilisateurs du quartier dans le but de faciliter la réalisation d'actions qui contribuent à améliorer leur qualité de vie.

Dès la 1<sup>ère</sup> assemblée, des habitants, des associations, des responsables d'institutions et les Autorités ont pris part à cette démarche. Cette soirée, qui a marqué le lancement officiel de la démarche, a permis d'identifier ce qu'il est nécessaire de changer à la Tambourine et les ressources disponibles sur le secteur pour y parvenir.

Lors de la 2<sup>ème</sup> assemblée, les personnes présentes ont défini ce qu'elles souhaitent atteindre comme résultats face aux différents souhaits de changements exprimés par les habitants. C'est également dans le cadre de cette assemblée qu'a débuté la constitution du Groupe de projets qui s'est réuni pour la première fois le 2 avril 2012.

Ce groupe, qui est ouvert à tous, a pour fonction de recevoir les propositions de projets, de les valider et de donner son accord sur les dépenses selon l'enveloppe budgétaire communale mise à disposition. Il gère également le suivi des projets pendant l'année.

La réunion de ce soir va permettre de faire le point sur ces projets et de stimuler la dynamique. Auparavant, de manière à tenir informer les personnes présentes sur les suites données par la commune aux nombreuses remarques qui ont été exprimées durant la 1<sup>ère</sup> assemblée au sujet de l'aménagement du quartier, le Groupe de projets a souhaité inviter M. Walder et Mme Lorenz.

M. Orelli précise encore que la plupart des réponses aux problèmes d'aménagement soulevés par les habitants passent par l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau Plan Localisé de Quartier (PLQ). L'élaboration de ce plan par le canton et la commune de Carouge, est accompagné par une démarche de concertation souhaitée par la commune, démarche à laquelle participent l'Association des habitants du Quartier de la Tambourine (l'AQT) et l'Association de Parents d'Élèves de l'école de la Tambourine/Vigne-Rouge (L'APET).

Nous sommes donc en présence de deux démarches différentes : celle du Contrat de quartier et celle du processus de concertation qui est en cours dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLQ.

De nombreuses informations sur le PLQ sont disponibles sur les pages du site Internet du quartier : <http://www.quartier-tambourine.ch>

## **2. Présentation des projets urbanistiques**

### **Présentation de M. Walder**

M. Walder salue l'assemblée et remercie les personnes présentes au nom du Conseil administratif. Il informe que la commune essaie toujours d'impliquer les associations d'habitants dans les discussions sur les aménagements afin que les utilisateurs aient une meilleure satisfaction.

Il présente brièvement le contexte plus large dans lequel s'inscrivent les discussions sur le quartier de la Tambourine. Une première version de la révision du plan directeur cantonal 2030, menée sous l'égide du Conseiller d'Etat Mark Müller, avait été préavisée négativement par le Conseil Municipal. La commune demandait notamment un grand parc au PAV, une meilleure prise en compte des enjeux mobilité, un renoncement à densifier toute la zone villa de Carouge et à urbaniser la parcelle Rigafin, dernière parcelle agricole de Carouge après le déclassement prochain de la parcelle dite de l'Université. Finalement la commune a eu gain de cause sur plusieurs points avec le changement de magistrat (actuellement M. François Longchamp). Il cite par exemple l'adoption du principe d'un parc public dans le projet du PAV ainsi que le renoncement à l'urbanisation de la parcelle Rigafin.

Dans le cadre d'un mandat commun entre l'Etat et la Commune sur l'ensemble de Carouge Sud, une réflexion liée à la mobilité a également été menée en plus de celle sur la densité.

Le Département cantonal de l'urbanisme semble plus enclin à prendre en compte des considérations de cet ordre aujourd'hui.

M. Walder indique que sur l'ensemble du territoire communal, la population de Carouge pourrait augmenter de 60% d'ici 20 ans. Il est effectivement raisonnable d'accueillir ces populations à venir dans les centres urbains tels que le PAV et Carouge Est. Ces régions vont donc être développées. Carouge ne s'oppose pas systématiquement aux constructions. Le Service de l'urbanisme de Carouge suit et coordonne ces projets et en vérifie la cohérence par rapport aux questions de mobilité, notamment la mobilité douce.

Les problèmes de mobilité sont abordés par le Conseil administratif (CA) selon 3 axes :

- Les parkings : l'objectif n'est pas de supprimer des places, mais de privilégier les habitants et les commerçants. Le but est d'éliminer les voitures ventouses et de réduire les pendulaires. Cela s'est concrétisé par la mise en place d'une zone macarons et de

places avec horodateurs au centre ville et par l'augmentation des tarifs des parkings (tarification progressive). Ces démarches sont cohérentes entres elles.

- La réduction du trafic de transit.
- L'incitation à la population à se déplacer autrement qu'en voiture ; pour cela des aménagements piétonniers et de mobilité douce sont créés.

Une loi votée au Grand-Conseil limite la suppression de parking en surface, ou du moins conditionne la suppression de place à la proposition de place de compensation ailleurs en surface ou dans des ouvrages.

Avec l'augmentation de la population, les domaines du sport, de la culture et de la petite enfance auront également des besoins plus grands et seront bien entendu pris en compte. Dans les projets pour l'avenir, il y a notamment une piscine couverte et la reconstruction du Théâtre de Carouge (des cofinancements sont recherchés pour ce dernier projet).

M. Walder se réjouit que les débats qui ont eu lieu depuis une année avec l'Etat sur la révision du PLQ Battelle-Tambourine soient positifs et permettent d'avancer d'une manière satisfaisante avec la garantie d'une concertation commune.

### **Présentation de Mme Lorenz**

Mme Lorenz commente une présentation effectuée par un mandataire ingénieur mobilité mandaté par la Commune et par l'Etat. Elle informe que l'association des habitants du chemin Vert et l'association des intérêts de Pinchat ont également été consultées, en plus de l'AQT et de l'APET.

Elle informe qu'à l'avenir, la commune doit hériter des parcelles de l'Etat (hors parcelles liées aux divers bâtiments) ce qui permettra à la Police municipale d'intervenir dans le quartier, car à ce jour la commune et le canton se renvoient la balle sur ce point-là.

Concernant les travaux en cours sur la route de Drize, Mme Lorenz annonce à l'assemblée qu'il est prévu de replanter des arbres pour remplacer ceux qui ont dû être enlevés pour les travaux. Certains murs bordant cette route ont une valeur patrimoniale et seront donc conservés. Ces travaux ont pour but d'assurer un meilleur passage du bus et d'améliorer la circulation des vélos et des piétons.

Concernant la concertation qui a eu lieu au sujet de l'image directrice en vue de la révision du PLQ, Mme Lorenz souligne que le mandataire a proposé plusieurs variantes de circulation à l'intérieur du quartier. La version préconisée par le mandataire n'est cependant pas celle que la concertation a permis de dégager comme celle correspondant le mieux aux attentes des habitants et riverains.

Les Conseillers administratifs des communes de Carouge et Veyrier ont envoyé un courrier commun à M. Longchamp et à Mme Künzler pour demander que la variante qui conviendrait le mieux aux habitants et riverains, c'est-à-dire une 2<sup>ème</sup> sortie sur la route de Troinex pour éviter tout trafic devant l'Ecole, soit étudiée. L'avantage de cette solution serait une pacification entre la place centrale et l'école. L'accès depuis le Rondeau serait fermé, afin que le parc soit utilisable comme tel par la suite.

Elle informe que l'Université renonce finalement à construire le bâtiment supplémentaire prévu au Nord de la place centrale, et qu'elle optera pour un amphithéâtre enterré pour ses étudiants.

Elle reprend rapidement la liste des doléances des habitants de la Tambourine et les réponses apportées par la commune, et informe que beaucoup de ces points ont été pris en compte dans les discussions, communiqués aux mandataires et au canton et seront intégrées dans le futur concours pour l'aménagement du quartier.

Les aménagements légers demandés lors de la 1<sup>ère</sup> assemblée sont déjà en train d'être mis en œuvre. Pour les aménagements lourds, il faudra encore attendre étant donné que la cession des

parcelles de l'Etat à la commune n'est pas encore faite et ne sera actée qu'une fois que les Autorités se seront mises d'accord sur la révision du PLQ.

M. Orelli propose 5 mn pour les questions éventuelles.

Un habitant demande à Mme Lorenz s'il est prévu un dédommagement au cas où le lieu des jeux d'enfants du côté de la route de Troinex doit être supprimé. Mme Lorenz répond que les jeux seront de toute façon restitués ailleurs s'ils sont supprimés à cet endroit-là. Quant au dédommagement, et si cette solution d'accès devait être retenue, cela fait bien entendu partie des négociations qui devraient avoir lieu avec l'ensemble des copropriétaires. Le point positif d'un déplacement est qu'il y aura moins de risques pour les enfants.

Cet habitant évoque également le problème des étudiants qui se garent n'importe où et craint que cela empire avec la construction des futurs logements pour étudiants.

Mme Lorenz l'informe que les étudiants pourront se garer dans le nouveau parking public construit en même temps que l'immeuble de la HES. D'autre part, dès que les parcelles seront gérées par la commune, les places existantes seront en zone macarons, et donc contrôlées par la Fondation des parkings, ce qui devrait limiter le parking sauvage.

M. Walder intervient sur ce point pour dire qu'il n'y a quasiment plus de parking sauvage à Carouge à part le dimanche, jour où la Fondation des parkings ne travaille pas. Il est plus facile de faire appliquer la loi si le domaine devient public. Actuellement la commune n'a pas la légitimité d'agir à la Tambourine.

M. Orelli informe l'assemblée que la liste des doléances établie par le Contrat de quartier, avec les réponses données par la commune, est disponible pour celles et ceux que cela intéresse.

### **3. Bilan du processus contrat de quartier**

Pour introduire cette partie de la soirée et rappeler le champ d'intervention du Contrat de quartier de manière à le différencier des démarches liées au PLQ qui viennent d'être présentées, M. Orelli précise les éléments suivants.

Elaborer un PLQ est un processus long et complexe, qui doit respecter toute une série de lois et de normes et parvenir à concilier de nombreux intérêts.

En lançant le Contrat de quartier de la Tambourine, le Conseil administratif a fait le choix de déléguer aux personnes engagées dans ce processus le maximum de pouvoir pour qu'elles puissent notamment, sur la base :

- des situations insatisfaisantes mises en avant ;
- du pouvoir d'agir que les habitants et les professionnels intervenant sur le secteur ont sur ces situations ;
- et de l'enveloppe financière mise à disposition par le Conseil municipal pour réaliser des projets...

déterminer les situations insatisfaisantes sur lesquelles elles souhaitent agir prioritairement et les changements qu'elles souhaitent atteindre à travers la réalisation de projets portés par les habitants.

En fonction de cette volonté de délégation, les problématiques évoquées par M. Walder, telles les questions de mobilité ou d'aménagements ont été écartées de la démarche du Contrat de quartier. En effet, les habitants n'ont qu'un faible pouvoir sur ces enjeux et le Contrat de quartier n'offre pas de voies d'action supplémentaires à celles déjà offertes par les pétitions, les procédures de recours, les référendums, les initiatives, ou encore, les démarches de concertation, comme celle qui a été mise en place.

M. Orelli donne la parole à M. Johannides, membre du Groupe de projets, qui dresse le bilan de l'année écoulée.

## **Présentation de M. Johannides**

### **Historique du contrat de quartier de la Tambourine**

Le contrat de quartier résulte d'une demande formulée au sein des "ateliers de l'avenir" qui avaient été organisés en novembre 2009 pour formaliser les rapports du quartier avec la commune et faire des propositions concrètes.

Les Autorités communales sont entrées en matière ce qui a permis au Contrat de quartier de voir le jour.

Après les premières étapes décrites précédemment par M. Orelli, il a fallu former le Groupe de projets du Contrat de quartier. Puis, après avoir lancé un appel à projet, ce dernier a récolté diverses propositions des habitants.

### **Projets**

Les projets peuvent être très diversifiés, s'étaler dans le temps ou à l'inverse se dérouler à un moment précis. Il n'est pas nécessaire qu'ils englobent l'ensemble du quartier et peuvent par exemple consister à l'organisation d'un repas entre 2 immeubles.

Si quelqu'un a une idée de projet, il doit remplir une fiche de projet qu'il trouvera à la Maison de quartier ou sur le site internet et la déposer à la Maison de quartier. Le Groupe de projets en prendra connaissance lors de sa prochaine séance et contactera la personne qui a déposé le projet pour donner son accord, demander quelques précisions ou lui annoncer les raisons qui l'ont amené à le refuser.

Dans tous les cas, il revient aux personnes qui sont à l'origine d'un projet accepté par le groupe de le réaliser du début jusqu'à la fin. Le Groupe de projets peut néanmoins faciliter certaines démarches auprès de la commune ou d'autres partenaires.

M. Johannides en profite pour présenter les membres du Groupe de projets.

### **Méthode de travail**

Le Groupe de projets a dû mettre en place son fonctionnement et se doter de quelques outils. Il a notamment élaboré une grille de projet et une marche à suivre pour l'évaluation des projets. Il a également réfléchi sur la communication.

A ce jour, le Groupe de projets fonctionne bien, mais il accueillerait volontiers de nouvelles personnes. Avis aux amateurs !

### **Projets réalisés**

M. Johannides fait l'inventaire des projets déposés et déjà réalisés :

- **Envie de s'asseoir**  
Trois tables et des bancs ont été disposés dans la partie basse du quartier, dont une en face de la Maison de quartier pour permettre aux habitants de profiter du parc. L'habitant porteur du projet tient également un barbecue à disposition chez lui.
- **Panneaux d'affichage**  
Trois panneaux d'informations ont été posés dans des lieux de passage. Ils contiennent entre autres les informations sur l'avancement des projets du Contrat de quartier.
- **Radis et brocoli**  
A l'initiative d'une habitante, 17 familles du quartier se sont organisées pour se faire livrer une fois par semaine des légumes bio. Depuis le 2 mai 2013, les légumes sont livrés chaque jeudi à la Maison de Quartier.
- **Plus de déchets encombrants sur le trottoir**  
De nombreux habitants se sont plaints des débarras sauvage qui encombrant les trottoirs. Une habitante a décidé de relever le défi et a pris contact avec de nombreux partenaires pour trouver une solution. Ses propositions n'ont pas été retenues mais la Régie du Rhône s'est engagée à trouver des solutions pour améliorer la situation.

## **Projets en attente**

- **Cabane mobile**

Dans le but de diversifier les espaces de jeux pour enfants, un habitant a proposé de construire avec un ami une cabane en bois. Cette dernière pourra être déplacée en fonction des envies et des besoins.

- **Potagers urbains**

Ce projet n'a pas encore pu être réalisé, mais la commune va proposer des ateliers pour embellir les balcons.

Le Groupe de projets fait le constat qu'il est difficile de faire passer l'information aux habitants.

Suite à une question demandant l'intégration du quartier de la Vigne-Rouge dans le Contrat de quartier, M. Orelli précise que les immeubles du secteur n'ont pas été inclus au départ dans le Contrat car ils n'étaient pas terminés à l'époque de son lancement.

Mme de Haller Kellerhals répond favorablement à cette demande au nom du Conseil administratif.

Pour conclure cette partie, M. Orelli informe les participants que les rencontres du Groupe de projets ont lieu mensuellement et que le groupe est ouvert à tous. La prochaine séance aura lieu le 21 mai à 20h à la Maison de quartier.

## **4. Travail en groupe – création de projets**

Mme Buisson, animatrice à la maison de quartier et membre du Groupe de projets propose un moment d'échange sous forme d'atelier pour que chacun discute avec ses voisins de ses idées de projets. Si une idée rencontre du succès, il s'agira alors de remplir ensemble une nouvelle grille de projet.

Plusieurs projets ont été déposés au terme de l'assemblée.

## **5. Clôture de la séance**

Après ce moment de réflexion, M. Orelli conclut en souhaitant que les informations présentées ce soir aient permis à chacun d'avoir une idée plus précise sur les transformations prévues dans le secteur ces prochaines années et de mieux comprendre où en est le processus du Contrat de quartier. Il incite les participants à parler du Contrat de quartier avec leurs voisins.

Il remercie les personnes présentes pour leur implication dans ce moment de réflexion en groupe et dans les discussions qui ont eu lieu pendant la soirée.

Il exprime son vœu de les retrouver lors de l'inauguration de projets ou lors de la prochaine assemblée de quartier.

La séance est levée à 22h00. Une verrée est offerte.